

# Séné. Les plaisanciers regrettent la hausse des prix des mouillages et la lenteur pour en obtenir un

L'Association des mouillages du Badel, à Séné (Morbihan), regrette que les relations entre elle et la commune se soient modifiées en raison d'une nouvelle réglementation de gestion des mouillages. L'assemblée générale annuelle, samedi 2 avril 2022, a été l'occasion de faire le point avec les élus.



Les plaisanciers regrettent également la lenteur pour obtenir un mouillage. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Publié le 04/04/2022 à 15h05

[Écouter](#)

L'Association des mouillages du Badel, à [Séné \(Morbihan\)](#), est composée de 45 adhérents, dont 40 en zone de mouillages et 5 en zone de plates. Pour la réunion annuelle, le bureau avait convié la municipalité, samedi 2 avril 2022.

Sylvie Sculo, maire, accompagnée d'Anne Guillard, adjointe au maire en charge des affaires maritimes et de Régis Facchinetti, adjoint aux finances, a fait le déplacement pour expliquer [la nouvelle réglementation en termes de mouillages](#).

Lorsque les mouillages ont été créés, nous avons donné notre temps. Nous avons créé une dynamique entre les plaisanciers, les ostréiculteurs et les pêcheurs. Aujourd'hui, elle a disparu, regrette Pascal Serre, membre de l'association.

Selon lui : « **L'arrivée de Johanna Blanchet, nouvelle responsable des ports de Séné, a coïncidé avec un changement de relations entre la municipalité et les associations de mouillages.** Son absence à notre assemblée générale est significative.

« **Lorsqu'on a des contacts fréquents avec le gestionnaire, on est gagnant-gagnant, sinon notre association n'a plus lieu d'être. D'association partenaire, nous sommes devenus association de défense de nos droits** », poursuit le membre de l'association.

## **Les prix des mouillages ont augmenté**

Les prix des mouillages ont augmenté de 6,5 % cette année, soit plus 11 % en deux ans. Anne Guillard rappelle que la saison estivale est logiquement plus chère que la saison hiver.

« **Notre volonté, c'est d'œuvrer pour le service public. Il faut que l'on gère les mouillages pour les valoriser et les optimiser,** explique l'adjointe au maire. **L'augmentation de 6,5 % est le résultat d'un gel depuis plusieurs années.** »

## **« On pourrait appliquer la loi à la sinagote »**

Les plaisanciers regrettent également la lenteur pour obtenir un mouillage. « **Durant dix ans, dans l'attente de la nouvelle AOT (Autorisation d'occupation temporaire), nous avons été contraints de geler les attributions. Ainsi, beaucoup de plaisanciers obtenaient des mouillages temporaires réguliers. On trouvait des solutions,** explique la maire. Nous avons reçu 350 demandes de temporaires. Nous en avons attribué 116 et 50 en annuel. Les personnes ayant reçu une attribution avaient jusqu'au 31 mars pour l'accepter ou non.

« **La DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) fixe la loi, mais on peut l'appliquer à la sinagote, c'est-à-dire avec souplesse** », propose Pascal Serre. On intervient dans un cadre légal car c'est l'État qui détermine les règles. Comme pour l'attribution des logements sociaux, il est illégal de fixer un quota de Sinagots dans les attributions », lui répond Sylvie Sculo.

Nous allons regarder comment a fonctionné la saison estivale et on verra ce qui convient d'être aménagé, assure Régis Facchinetti. Ce n'est pas inscrit dans le marbre. Tout est évolutif. Vous aurez votre mot à dire pour construire des choses ensemble.

## **Peu de possibilités d'attribution**

Anne Guillard informe qu'au 31 mars, le service des mouillages a peu de possibilités d'attribution. « **On travaille pour trouver des solutions pour les déçus. Tout le monde n'aura pas de solution pour cette année. Pour l'année prochaine, on s'y prendra plus tôt. Nous pensons pouvoir attribuer une douzaine de mouillages temporaires supplémentaires.** »

